

En bref

Au 1^{er} janvier 2016, la situation financière de la Caisse est saine.

2015 aura été une année fluctuante pour les placements. Les bourses mondiales ont montré une forte volatilité. Pour les investisseurs suisses, l'année a commencé de façon brutale avec l'abandon par la Banque Nationale Suisse (BNS) du cours plancher de l'euro et la baisse des taux directeurs à -0.75 %. La Caisse a néanmoins dégagé une performance positive dans un contexte pour le moins difficile.

La Caisse poursuit ses efforts en vue d'une communication transparente sur ses activités, ses prestations et l'actualité du 2^{ème} pilier. Nous reviendrons à cet effet de manière plus détaillée sur les résultats des placements et les perspectives dans un communiqué spécifique.



Informations aux assurés actifs accompagnant la fiche d'assurance au 1^{er} janvier 2016

Assurance

Fiche d'assurance

Vous trouverez ci-joint votre fiche d'assurance au 1^{er} janvier 2016. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous faire part des éventuelles modifications concernant vos données personnelles en nous la retournant corrigée, datée et signée. Une version mise à jour vous sera envoyée après correction.

Rachat d'années d'assurance

Si vous avez l'intention de procéder à un rachat, avant tout versement, nous vous prions de nous faire parvenir le "questionnaire individuel relatif à un apport privé" (disponible sur notre site Internet ou sur demande). Dans tous les cas, votre paiement pour un rachat en 2016 devrait être effectué au plus tard le 20 décembre.

La Caisse est en droit d'émettre des réserves médicales sur la part d'augmentation des prestations due au rachat, après un éventuel examen médical. De plus, un rachat n'est possible qu'après remboursement intégral du montant retiré pour l'accession à la propriété du logement et jusqu'à l'âge de retraite ordinaire de l'AVS. Un seul versement par année peut être effectué.

Préfinancement de la retraite anticipée

Une fois que les éventuels retraits anticipés sont remboursés et que toutes les années d'assurance ont été rachetées (rubrique "Apport maximum possible..." égal à zéro sur votre fiche d'assurance), il est possible de préfinancer une retraite anticipée, y compris la rente temporaire "pont-AVS", par des apports privés.



www.prevoyance.ne.ch
Tél : 032 886 48 00

Toutes ces indications sont données à titre informatif ; seules les dispositions réglementaires et légales font foi.

Informations générales

Modifications réglementaires

Comme communiqué lors de l'information d'octobre 2015, nous vous rappelons que le Conseil d'administration de prevoyance.ne (CADM) a procédé à quelques modifications du Règlement d'assurance (RAss) et du Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed), tous deux avec une entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2015. Ces modifications expriment la volonté du CADM d'apporter plus de transparence. Ce sont majoritairement des modifications de précisions et clarifications. En outre, le CADM a complété le Règlement sur les placements (RPlac) pour davantage de précisions quant à la stratégie de placements ainsi que le Règlement sur les biens immobiliers (RIImm). Le Règlement relatif aux frais (RFrais) a été adapté dans le but de clarifier certains aspects administratifs.

Finalement, vous recevez en annexe à la présente une information sur le Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart).

Concubinage

Rappelons que prevoyance.ne accorde sous certaines conditions les mêmes droits au concubin survivant qu'au conjoint survivant. Pour en bénéficier, l'assuré(e) doit communiquer à notre Caisse la désignation de son(sa) concubin(e), **par écrit** et de son vivant, ainsi que toute modification de sa situation. Un **formulaire** est à disposition sur notre site Internet ou sur demande auprès de notre administration.

Transfert d'une prestation de libre passage

Tout assuré disposant d'une prestation de libre passage provenant d'une institution de prévoyance précédente ou d'une fondation de libre passage **est tenu** de la transférer à notre Caisse sur le compte IBAN CH17 0076 6000 E002 1110 9 auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise.

Capital retraite

L'assuré actif peut demander le paiement d'un capital de retraite équivalant au maximum à 25% de sa prestation de libre passage, moyennant une demande écrite et irrévocable au moins trois mois à l'avance. Le capital ne pourra être payé qu'au moment de la retraite.

En cas de versement de la rente à une date ultérieure à la mise à la retraite (retraite différée), le paiement en capital est exclu.

Organisation

Conseil d'administration (CADM)

Depuis janvier 2015, il se compose de 18 membres, représentant paritairement les assurés et les employeurs. Les détails sur sa composition figurent sur notre site Internet.

Expert en prévoyance professionnelle

Dès l'exercice 2015, le Conseil d'administration a donné le mandat d'expert en prévoyance professionnelle de notre Caisse à Pittet Associés SA, à Genève.

Organe de révision

La révision des comptes annuels de la Caisse est effectuée par PricewaterhouseCoopers SA, à Neuchâtel. Dès le 1^{er} janvier 2017, le Conseil d'administration a désigné KPMG, à Neuchâtel, comme organe de révision de notre Caisse.

Autorité de surveillance

La Caisse est soumise à la surveillance par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So), à Lausanne.

Gérance

Notre administration gère en direct une grande partie de nos immeubles. Elle propose régulièrement des appartements en location. **Les logements sont attribués, le cas échéant, prioritairement à qualité égale et sans loyer préférentiel aux assurés de la Caisse.**

Pour tout renseignement concernant la gérance de notre Caisse: www.gerance.ne.ch

Gestion de fortune

Situation financière

Après trois années de très bonnes performances des placements entre 2012 et 2014 (performance annuelle moyenne de 6.99%), les perspectives de rendements futurs sont à la baisse (voir notre communiqué de presse de juin 2015 sur notre site Internet).

Les marchés financiers ont été particulièrement chahutés en 2015. L'abandon par la BNS du cours plancher de l'euro, les incertitudes grandissantes liées à la capacité de la Grèce à rembourser ses dettes et les craintes d'un ralentissement de l'économie chinoise plus brutal que prévu sont autant d'évènements qui ont provoqué des corrections marquées des marchés, respectivement aux premier, deuxième et troisième trimestres. Ces dernières ont toutefois été suivies de rebonds tout aussi importants, soutenus par des politiques monétaires très expansionnistes des banques centrales, la baisse continue des matières premières et l'amélioration constante de l'économie américaine. Ces mouvements ont provoqué une hausse de la volatilité, mais malgré ce contexte difficile, la Caisse affiche une performance positive pour l'année 2015.

Les résultats définitifs de l'année 2015 seront publiés sur notre site Internet en juin 2016, par l'intermédiaire du rapport de gestion et des comptes.

Prêt hypothécaire

Dans le cadre de sa gestion de placements, la Caisse octroie des prêts hypothécaires à ses assurés **à des taux concurrentiels**. Toutes les informations se trouvent sur notre site Internet, rubrique gestion financière.

Renseignements

Nous informons régulièrement sur l'évolution de la Caisse, son organisation et la prévoyance en général sur notre site Internet ou par courrier dans une approche de transparence. Par ailleurs, nos spécialistes sont disponibles en tout temps pour répondre à vos questions.

Comment s'informer ?

Site Internet : actualité et présentation de la Caisse, sa loi cantonale, ses règlements et les rapports de gestion: www.prevoyance.ne.ch

Courriers : informations périodiques sur les prestations, l'organisation et les changements.

Séances d'informations générales

3 fois par an ; le calendrier et un formulaire d'inscription aux séances sont disponibles sur notre site Internet.

Comment nous contacter ?

Renseignements de nos spécialistes :
Tél.: +41 32 886 48 00
Courriel : info@prevoyance.ne.ch

Horaires d'ouverture

Lundi à jeudi 08h00-11h00
14h00-17h00
Vendredi 08h00-16h00